

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025****N°DCM-2025-073****OBJET :****ENVIRONNEMENT**

Avis sur la demande de régularisation de la plateforme de regroupement, tri et préparation de bois, et de compostage de déchets verts et d'effluents d'élevage

SAS ADFE
Commune de Baneins

Membres en exercice : 27
Membres présents : 21
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du deux septembre 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD -
M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE -
M. POCHON - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par M. PERREAULT -
Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES -
Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté
par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD -
Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Danielle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Générales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article R.512-46-11 ;

Vu le décret n°2010-368 en date du 13 avril 2010 portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2025 fixant les modalités de consultation du public à Baneins concernant la demande d'enregistrement présentée par la SAS ADFE en vue de régulariser la situation administrative de sa plateforme ;

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que la société SAS ADFE a été créée en mars 2019. Elle est implantée à Baneins, au 954 route de Châtillon, et propose des solutions locales de traitement et de valorisation des déchets organiques issus du territoire de type économie circulaire. La plateforme de Baneins accueille ainsi des déchets verts et du bois B issus des déchetteries environnantes ou de professionnels tels que les paysagistes. ADFE réceptionne également des fientes de volailles et des marcs de raisins compostés à façon pour un négoce. L'installation dispose actuellement d'une déclaration sous la « rubrique 2714 » qui lui permet de stocker sur site jusqu'à 800 m3 de bois. Ce volume est d'ores et déjà dépassé et la société souhaite régulariser sa situation en portant ce volume à 2 500 m3 par la demande d'enregistrement. Cette mise en conformité ne nécessite pas d'adaptation de l'infrastructure qui demeure sur le site de Baneins. ADFE souhaite également développer une activité de traitement et valorisation par compostage de déchets de cuisine et de table et assimilés. Pour ce faire, l'entreprise a fait une demande d'agrément sanitaire, validé de manière provisoire ;

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

EMET un avis favorable sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS ADFE concernant sa plateforme de regroupement, tri et préparation de bois, et de compostage de déchets verts et d'effluents d'élevage à Baneins.

Ainsi délibéré le 8 septembre 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Danielle SOUPE



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary of the session, Danielle Soupe.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 18 SEP. 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 18 SEP. 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.